



Comité de Quartier Légugnon

Compte-rendu de la réunion du 11 mars 2025

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Françoise STIOPHANE : Éluée référente

Stéphane LARTIGUE : Élu référent

Maïté POTIN : Correspondante du quartier

Marie-Lyse BISTUÉ : adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Dominique PERICOU : Porteur du projet participatif

Adresses mails : f-stiophane@oloron-ste-marie.fr

s-lartigue@oloron-ste-marie.fr

ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 22 personnes

Ordre du jour :

- 1) Sécurité routière
- 2) Éclairage public
- 3) Observations, informations et suggestions diverses

1) Sécurité routière

Maïté POTIN ouvre la séance en informant le comité de quartier de la suppression définitive de la borne implantée rue Jacques Brel, du fait de sa dangerosité.

Dans un premier temps supprimée par sécurité lorsque la rue servait de déviation suite aux travaux du réseau de chaleur urbain, elle avait ensuite été remise en place.

Après plusieurs échanges avec les Services Techniques et le nouvel adjoint à la sécurité, Maïté POTIN a obtenu la suppression de ce dispositif.

La parole est ensuite donnée à Dominique PERICOU, porteur du projet participatif, qui revient sur les dispositifs sécuritaires prévus.

- Au niveau du carrefour du chemin Paralé et du chemin de Légugnon, le panneau « cédez le passage » est conservé. En face du futur « cédez le passage », un miroir est demandé afin d'avoir une visibilité sur les véhicules montant le chemin de Paralé depuis l'Avenue de Légugnon.

- Création de cinq passages pour piétons : impasse Claude Debussy, rue de Cambeilhou, rue Jacques Brel, rue du Mail Arrouy et rue des Trois Mousquetaires.

La quantité de ces derniers doit être revue à la baisse – tous ne sont pas utiles. En revanche, il conviendrait de refaire les peintures au sol (30km/h) et les bandes blanches des STOP.

- Création de 4 places de parking au 200 Avenue de Légugnon (2 avant et 2 après le n°200).

- Création de 2 places de parking à partir du 10 rue Paul Malherbe, jusqu'au carrefour Avenue de Légugnon.

- Sur l'Avenue du 14 juillet, à partir du n°28 et jusqu'à l'ancienne école primaire, les habitants du quartier demandent une réfection complète de la chaussée et des trottoirs. Les balises flottantes délimitant les places de parking sur cette Avenue devront être transformées en **balisage définitif après les travaux de voirie**. Les trottoirs de la rue Jacques Brel nécessitent aussi une réfection.

La mairie propose la réalisation d'un goudronnage pour ce printemps, du « provisoire » qui risque de durer très longtemps. **Les habitants demandent une réfection complète de la voirie et des trottoirs empruntés chaque jour par les enfants de la Calendreta, de l'Association O 4 Vents et des résidents handicapés de l'ADAPEI, avec un traitement en enrobé.**

Sur cet axe, il est également demandé de refaire un comptage des véhicules/jour.

- De la ferme LACAU à la ferme LEES, sur 200 mètres, le chemin de la Naü est dégradé. Effectivement, depuis la fermeture de ce chemin, toute la circulation vers la station d'épuration est déviée vers les fermes LEES et LACAU (l'arrêté est-il toujours en vigueur ?). Le revêtement de cette portion est à refaire.

- De nombreuses bouches d'égout sont à reprendre suite à la mise en place d'un nouveau bitume en 2023 qui a surélevé la route (rue du Château Abbatial, rue Paul Malherbe et chemin de la Naü). Des plaques du tout à l'égout ne sont pas à niveau ou pratiquement recouvertes par le nouveau revêtement, ce qui génère des bruits pour les riverains aux passages des véhicules et des poids-lourds.

- Les dispositifs provisoires installés sur le chemin de Légugnon et sur l'Avenue de Légugnon doivent devenir pérennes, et la signalisation doit être fixée.

2) Éclairage public

- La demande de mise en place d'un éclairage à détecteur de mouvement sur l'ensemble du quartier de Légugnon est toujours d'actualité pour les résidents.
- Depuis Noël, la zone Lanneretonne n'a plus d'éclairage à partir de 19h. Ce lieu est géré par la CCHB. Peut-on connaître les raisons de cette extinction à 19h, alors même que les commerces au sein de cette zone sont ouverts au-delà de cet horaire ?
- Demande d'éclairage permanent à partir du garage Pestana jusqu'à l'entrée d'Oloron, vers la route de Bayonne. La réponse négative de la mairie n'est pas satisfaisante pour les riverains. Ces derniers vont mener une action collective qui sera rendue publique.

3) Observations, informations et suggestions diverses

- Demande de création d'un « arrêt minute » pour la navette à hauteur de l'ancienne école de Légugnon (centre de loisirs O 4 Vents, ADAPEI). Une réponse négative avait été apportée en 2023. Depuis, la question n'a pas été reposée.
- Du 5 au 11 rue de Cambeilhou, les 4 tilleuls sont à élaguer : les quantités de fleurs et de feuilles mortes encombrant les gouttières du voisinage ainsi que les regards du réseau d'eaux pluviales. À ce jour, ces derniers sont partiellement bouchés et il est urgent de réaliser leur curage.
- Un bouleau mort serait à sécuriser face au 24 rue du Cambeilhou, sur un passage herbeux.
- Sur le trottoir, entre le portillon donnant accès à l'aire de jeux des enfants (ancienne école de Légugnon) et le portail de l'Association O 4 Vents, présence d'un trou dangereux.
- Sur le chemin de Paralé, au niveau du CODDA, 2 trous sont également dangereux pour les piétons.
- Un habitant indique que le triangle des Angles (aire de pique-nique) est très sale.

Avant d'entreprendre ces travaux, un rendez-vous avec les correspondants du quartier, M. Nicolas MALEIG (adjoint à la sécurité) et M. Philippe MENDY (responsable voirie) est impératif afin d'éviter les malentendus.

Petit rappel : les habitants (propriétaires ou locataires) ont l'obligation d'entretenir les trottoirs (herbes, etc.) et les haies qui ne doivent pas déborder sur le domaine public.

Sentier Lacau en rive du gave, entre le lavoir et la station d'épuration : un petit escalier avec rampe a été mis en place et le débroussaillage est fait. L'équipe va implanter un panneau pour signaler qu'il s'agit d'une propriété privée avec passage autorisé sous la responsabilité de chacun.

Suite aux difficultés récurrentes de connexion au réseau téléphonique et à la 4G, les habitants du quartier (très nombreux) sont invités à faire une réclamation à l'adresse suivante : jalerte.arcep.fr
Afin d'être plus efficace, vous pouvez communiquer cette adresse à vos voisins et faire la déclaration sous 2 semaines.

Budget participatif : le Directeur Adjoint des Services Techniques confirme la livraison du mobilier fin mars et des panneaux et fléchage fin avril. La pose et la réalisation des cheminements piétons devraient être effectives pour le 15 mai.

Samedi 24 mai, à midi : réunion du comité de quartier sous le préau de l'ancienne école – auberge espagnole.

La séance est levée à 22h.

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu en septembre ou en octobre.